

POLITIQUE D'EXCLUSION

Juillet 2022

Préambule

Cette politique décrit l'approche de Colville Capital Partners concernant l'exclusions des sociétés qui :

- Ne respectent pas les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;
- Appartiennent aux secteurs suivants : charbon, pétrole et gaz, tabac, pornographie, jeux d'argent.

Cette politique est revue régulièrement par nos équipes et mise à jour si nécessaire pour refléter les changements de circonstances et de pratiques réelles.

Colville Capital Partners s'engage à respecter cette politique d'investissement dans tous ses OPC.

I. POLITIQUE D'EXCLUSION DES SOCIÉTÉS NE RESPECTANT PAS LES CONVENTIONS D'OTTAWA ET D'OSLO

Cette politique décrit l'approche de Colville Capital Partners concernant les sociétés qui ne respectent pas les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Liste et définition des armes concernées

Les mines antipersonnel (MAP)

La France a signé la Convention d'Ottawa le 3 décembre 1997 et l'a ratifiée le 23 juillet 1998. Elle a été transposée en droit français par la loi du 8 juillet 1998.

1.1 Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction ouverte à la signature des États le 3 décembre 1997 à Ottawa. Dans son article 1, la Convention d'Ottawa précise que : «1. Chaque État s'engage à ne jamais, en aucune circonstance : a) utiliser des mines antipersonnel ; b) mettre au point, produire, acquérir, stocker, conserver ou transférer à quiconque, directement ou indirectement, des mines antipersonnel ; (c) Aider, encourager ou inciter, de quelque manière que ce soit, quiconque à se livrer à toute activité interdite à un État partie en vertu de la présente Convention. 2. Chaque État partie s'engage à détruire ou à assurer la destruction de toutes les mines antipersonnel conformément aux dispositions de la présente Convention. »

Les mines antipersonnel sont un type de mine conçu pour exploser du fait de la présence, de la proximité ou du contact d'une personne ; elle est destinée à mettre hors de combat, blesser ou tuer une ou plusieurs personnes. Cependant, les mines et les restes explosifs de guerre font aujourd'hui encore une victime toutes les deux heures dans le monde. Des populations font face à des menaces comme des engins explosifs improvisés, des mines artisanales ou encore des restes explosifs issus de conflits récents.¹

Les armes à sous-munitions (ASM)

La France a signé la Convention d'Oslo le 3 décembre 2008 et l'a ratifiée le 25 septembre 2009. Elle a été transposée en droit français par la loi du 20 juillet 2010.

2.1 Convention sur les armes à sous-munitions signée à Oslo le 3 décembre 2008. Dans son article 1, la Convention d'Oslo précise que : « Chaque État partie s'engage à ne jamais, en aucune circonstance : a) utiliser des armes à sous-munitions b) mettre au point, produire, acquérir, stocker, conserver ou transférer à quiconque, directement ou indirectement, des armes à sous-munitions c) Aider, encourager ou inciter quiconque à se livrer à toute activité interdite à un État partie en vertu de la présente Convention. »

2.2 Loi n ° 2010-819 du 20 juillet 2010 relative à l'élimination des armes à sous-munitions L'article 1 de la loi insère un article L.2344-2 du code de la défense comme suit : « Art.L.2344-2 - Le développement, la fabrication, la production, l'acquisition, le stockage, la rétention, l'offre, la vente, l'importation, l'exportation, le commerce, le courtage, le transfert et l'utilisation d'armes à sous-

¹ Source : diplomatie.gouv.fr

munitions sont interdits. « Le fait d'assister, d'encourager ou d'inciter quiconque à se livrer à l'une des activités interdites susmentionnées est également interdit. (...) ». Les débats parlementaires précisent que cette interdiction vise tout financement, « indirect et en pleine connaissance de cause», des armes à sous-munitions.

Les armes à sous-munitions sont des munitions classiques, conçues pour libérer ou disperser de multiples sous-munitions explosives. Leur large couverture et leur sensibilité menacent les populations civiles, premières victimes de ces armes. La présence de sous-munitions non-explosées mais toujours actives entrave par ailleurs la vie sociale et économique de certaines zones qui deviennent inhabitables².

Critères d'implication et politique d'exclusion

Dans le but de contribuer à l'application du Traité d'Oslo et de la Convention d'Ottawa sur les armes controversées, Colville Capital Partners s'engage à exclure de ses univers d'investissement les entreprises qui ne respectent pas ces deux conventions.

Par conséquent, Colville Capital Partners, en s'appuyant sur notre recherche interne, s'engage à exclure les entreprises ayant un lien avec :

- le financement,
- le développement,
- la production,
- la commercialisation,
- la distribution,
- le stockage,
- ou le transport des bombes à sous-munitions et/ou des bombes antipersonnel.

Colville Capital Partners estime que l'exclusion peut aller au-delà de l'entreprise en élargissant l'exclusion à d'autres entreprises du groupe auquel elle appartient (société mère, filiale).

Liste d'exclusion

La liste d'exclusion s'appuie sur les données de MSCI ESG Management. Cette liste s'applique à tous les fonds OPCVM ainsi qu'aux mandats de gestion.

Notre équipe s'assure quotidiennement qu'aucun des titres en portefeuille n'apparaît dans cette liste. Le contrôle permanent s'assure également, une fois par an, qu'aucun titre mentionné sur la liste des valeurs interdites n'a été traité.

² Source : diplomatie.gouv.fr

II. Politique d'exclusion du charbon

Cette politique décrit l'approche de Colville Capital Partners concernant les sociétés impliquées dans l'extraction et l'exploitation de charbon thermique. Le charbon thermique est utilisé essentiellement pour la production d'électricité.

Les fonds de Colville Capital Partners ont inscrit dans leur ADN des thèmes durables répondant à des enjeux sociaux et sociétaux.

Colville Capital Partners gère trois fonds :

- Silver Autonomie est un FCP qui investit dans un portefeuille de sociétés cotées dont l'activité bénéficie aux seniors. L'accent est mis sur les sociétés qui permettent aux seniors de mieux vivre de manière autonome et de se maintenir à domicile le plus longtemps possible en bonne santé.
- Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole investit dans un portefeuille de sociétés cotées qui jouent un rôle clé pour accompagner les travailleurs agricoles (agriculteurs et employés agricoles) et leurs familles dans le monde de demain.
- Colville Générations est un FCP qui investit dans un portefeuille de sociétés cotées durables et exceptionnelles qui contribueront à avoir un impact positif pour les générations futures.

Du fait de leurs thématiques, les fonds gérés par Colville Capital Partners **n'ont pas vocation à être investis dans des sociétés dont le cœur de métier relève de l'extraction et l'exploitation de charbon.**

Colville Capital Partners s'engage à respecter cette politique d'investissement dans tous ses OPCVM.

Cette politique est revue régulièrement par nos équipes et mise à jour si nécessaire pour refléter les changements de réglementation et de pratiques de place.

Périmètre d'application

- Seules les sociétés actives dans l'extraction et l'exploitation de charbon thermique sont concernées.
- Cette politique s'applique à l'ensemble de la gamme de fonds de Colville Capital Partners.

Critères d'implication et politique d'exclusion

Colville Capital Partners n'a pas vocation à investir dans une entreprise dont l'activité principale consisterait à extraire ou à exploiter du charbon thermique. Conformément à sa stratégie, la société de gestion a décidé de formaliser une politique d'exclusion.

Colville Capital Partners s'engage :

- A exclure les entreprises dont plus de 20% du chiffre d'affaires est exposé à l'extraction ou l'exploitation du charbon thermique.

De plus, Colville Capital Partners s'engage à cesser tout investissement ou à détenir des titres d'entreprises exposées à l'extraction ou l'exploitation de charbon thermique d'ici 2030.

Ces seuils seront révisés et réduits en vue de respecter l'objectif de sortie progressive du charbon thermique en 2030. Ces changements seront conformes aux développements méthodologiques apportées par MSCI ESG Management.

Pour atteindre cet objectif, la société de gestion s'appuiera sur la base de données MSCI. En cas de changement de base de données celle-ci devrait constituer une pratique de place.

Colville Capital Partners estime que l'exclusion peut aller au-delà de l'entreprise en élargissant l'exclusion à d'autres entreprises du groupe auquel elle appartient (société mère, filiale).

Liste d'exclusion et sources

La liste d'exclusion s'appuie sur l'outil MSCI ESG Management.

Cette liste s'applique à tous les fonds de la gamme.

La bonne application de cette politique sera suivie par l'équipe en charge du contrôle interne. Un contrôle pré-trade est également effectué pour chaque nouvel investissement.

III. Politique d'exclusion du pétrole et du gaz

Cette politique décrit le cadre d'investissement de Colville Capital Partners aux entreprises dont l'activité est liée aux énergies fossiles non conventionnelles.

Animé par la volonté d'accompagner la transition vers une économie durable, Colville Capital Partners a décidé de compléter sa politique d'exclusion des énergies fossiles non conventionnelles, en plus de sa politique dédiée au charbon.

L'expression « Énergies Fossiles Non Conventionnelles » renvoie aux procédés d'extraction de gaz ou de pétrole, stockés de manière diffuse à des profondeurs qui rendent difficile leur exploitation. Les techniques conventionnelles ne permettant pas de les extraire, des techniques spécifiques, comme le forage horizontal et la fracturation hydraulique sont nécessaires. Ces dernières génèrent cependant des pollutions chimiques massives des eaux ainsi que des impacts sévères sur la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes.

Colville Capital Partners Colville Capital Partners gère trois fonds :

- Silver Autonomie est un FCP qui investit dans un portefeuille de sociétés cotées dont l'activité bénéficie aux seniors. L'accent est mis sur les sociétés qui permettent aux seniors de mieux vivre de manière autonome et de se maintenir à domicile le plus longtemps possible en bonne santé.
- Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole investit dans un portefeuille de sociétés cotées qui jouent un rôle clé pour accompagner les travailleurs agricoles (agriculteurs et employés agricoles) et leurs familles dans le monde de demain.
- Colville Générations est un FCP qui investit dans un portefeuille de sociétés cotées durables et exceptionnelles qui contribueront à avoir un impact positif pour les générations futures.

Du fait de leurs thématiques, les fonds gérés par Colville Capital Partners n'ont pas vocation à être investis dans des sociétés dont le cœur de métier est l'exploration ou l'exploitation de pétrole et de gaz non-conventionnels.

Colville Capital Partners s'engage à respecter cette politique d'investissement dans tous ses OPCVM.

Cette politique est revue régulièrement par nos équipes et mise à jour si nécessaire pour refléter les changements de circonstances et de pratiques réelles.

Périmètre d'application

Sont concernées les activités suivantes :

- L'exploration et la production de ressources pétrolières et gazières non conventionnelles, qui incluent les énergies dont l'origine provient des sources suivantes :
 - o Fracturation : (pétrole et gaz de schiste, liquide et gaz de réservoir étanche),
 - o Sables et schistes bitumeux,
 - o Huile de schiste,
 - o Méthane houiller.
 - o Pétrole extra-lourd.

Critères d'implication et politique d'exclusion

Colville Capital Partners n'a pas vocation à investir dans une entreprise dont le cœur d'activité relèverait de l'exploration ou de la production d'énergies fossiles non conventionnelles. Conformément à sa stratégie, la société de gestion a décidé de formaliser une politique d'exclusion.

Colville Capital Partners s'engage à exclure de ses univers d'investissement les entreprises :

- Dont les revenus issus de l'exploration ou de la production de pétrole et de gaz non conventionnelles représentent plus de 20% du chiffre d'affaires.

Ces seuils seront révisés et réduit en vue de respecter l'objectif de sortie progressive des énergies fossiles non conventionnelles en 2030. Ces modifications seront en ligne avec les évolutions méthodologiques apportées par la base de données MSCI ESG Management.

Pour atteindre cet objectif, la société de gestion s'appuiera sur la base de données MSCI ou sur toute base de données qui constituerait une pratique de place.

Colville Capital Partners estime que l'exclusion peut aller au-delà de l'entreprise en élargissant l'exclusion à d'autres entreprises du groupe auquel elle appartient (société mère, filiale).

Liste d'exclusion et sources

La liste d'exclusion s'appuie sur l'outil MSCI ESG Management.

Cette liste s'applique à tous les fonds de la gamme.

Le contrôle interne s'assure annuellement qu'aucun des titres en portefeuille n'apparaît dans cette liste. Un contrôle pré-trade est également effectué pour chaque nouvel investissement.

IV. Politique d'exclusion du tabac

Cette politique décrit l'approche de Colville Capital Partners concernant les sociétés dont les activités sont liées au secteur du tabac.

Critères d'implication et politique d'exclusion

Colville Capital Partners s'engage à exclure de ses univers d'investissement les entreprises :

- Dont les revenus issus du secteur du tabac représentent plus de 5% du chiffre d'affaires

Périmètre des activités concernés :

Sont concernées les activités suivantes :

- La production de tabac,
- L'activité de distributeur dans l'industrie du tabac,
- L'activité de fournisseur dans l'industrie du tabac,
- L'activité de détaillant dans l'industrie du tabac.

Liste d'exclusion et sources

La liste d'exclusion s'appuie sur l'outil MSCI ESG Management.

Cette liste s'applique à tous les fonds OPCVM de la société de gestion.

V. Politique d'exclusion de la pornographie

Cette politique décrit l'approche de Colville Capital Partners concernant les sociétés dont les activités sont liées au secteur de la pornographie.

Critères d'implication et politique d'exclusion

Colville Capital Partners s'engage à exclure de ses univers d'investissement les entreprises :

- Dont les revenus issus du secteur de la pornographie représentent plus de 5% du chiffre d'affaires

Périmètre des activités concernés :

Sont concernées les activités suivantes :

- La production de contenus pornographique,
- L'activité de distributeur de contenus pornographique.

Liste d'exclusion et sources

La liste d'exclusion s'appuie sur l'outil MSCI ESG Management.

Cette liste s'applique à tous les fonds OPCVM de la société de gestion.

VI. Politique d'exclusion des jeux d'argents

Cette politique décrit l'approche de Colville Capital Partners concernant les sociétés dont les activités sont liées au secteur des jeux d'argent.

Critères d'implication et politique d'exclusion

Colville Capital Partners s'engage à exclure de ses univers d'investissement les entreprises :

- Dont les revenus issus du secteur des jeux d'argent représentent plus de 5% du chiffre d'affaires

Périmètre des activités concernés :

Sont concernées les activités suivantes :

- La fourniture de services de jeux d'argent.

Liste d'exclusion et sources

La liste d'exclusion s'appuie sur l'outil MSCI ESG Management.

Cette liste s'applique à tous les fonds OPCVM de la société de gestion.